

Breil de Pontbriant (du)

Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1760)

Louis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse les preuves de noblesse de Hyacinthe Marie Malo, fils de Malo Joseph du Breil de Pontbriant et de Marie-Rose de Treouret, pour être admis comme page du roi dans sa Grande écurie, à Paris, le 9 juin 1760.

Bretagne

Lundy 9 juin 1760

Preuves de la noblesse d'Hiacinthe Marie Malo du Breil-Pontbriant, agréé pour être élevé page du roi dans sa Grande Ecurie sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte de Brienne Grand Ecuyer de France.

D'azur à un lion d'argent langué et onglé de gueules.

I^{er} degré, produisant. Hiacinthe-Marie-Malo du Breil-de Pontbriant, 1744.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de St-Mathieu, eveché de Quimper, portant qu'Hiacinthe-Marie-Malo, fils de messire Malo de Nevet du Breil, chevalier, chef de nom et d'armes de Nevet, et de dame Marie-Rose de Treouret, sa femme, naquit le 4 fevrier 1744 et fut batisé le six du meme mois. Cet extrait signé le Fauchoux recteur de St Mathieu de Quimper et légalisé.

II^e degré, père et mère. Malo-Joseph du Breil Pontbriant, Marie Rose de Treouret, sa femme, 1739. *D'argent à un sanglier de sable, passant.*

Extrait du registre des mariages de l'église paroissiale de St-Eustache à Paris, portant que messire Malo Joseph du Breil, chevalier, chef de nom et d'armes de Nevet, fils de defunts messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriant, et dame Marie Angelique Silvie Marot de la Garaye d'une part, et dame Marie-Rose de Treouret, veuve de



■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, Français 32109, no 54, folio 113.

■ Transcription : **Tugdual Le Rouge de Guerdauid** en mars 2020.

■ Publication : www.tudchentil.org, septembre 2021.

Breil de Pontbriant (du) - Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1760)

messire Joseph Hiacinthe, marquis de Tinteniach, seigneur de Quimerch, etc., reçurent la benediction nuptiale le 8 avril 1739. Cet extrait signé Vernon vicaire de St Eustache.

III^e degré, ayeul. Joseph-Yves du Breil, seigneur de Pontbriant, Marie-Angelique-Silvie Marot de la Garaye, sa femme, 1696. *D'azur à une main gauche d'argent, appaumée et posée en pal, et une étoile d'or, posée au premier canton en chef.*

Extrait du registre des mariages de la paroisse de St Malo de Dinan, portant que messire Joseph Yves du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, capitaine de chevaux legers au régiment de Villepion, et gouverneur de l'isle et fort des Ebihens, fils de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, capitaine garde coste de l'evêché de St Malo et gouverneur de l'isle et fort des Ebihens d'une part, et demoiselle Marie Angelique Silvie Marot, dame de la Garaye, fille de messire Guillaume Marot, chevalier, seigneur de la Garaye, gouverneur des ville et château de [folio 113v] Dinan, reçurent la benediction nuptiale, le 14 mars 1696. Cet extrait signé Barre, recteur de St Malo de Dinan, et légalisé.



Contrat de mariage de Joseph Yves du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, capitaine de cavalerie et gouverneur des isle et fort des Ebihens, fils unique et noble de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, capitaine garde coste et subdelegué de messieurs les maréchaux de France, et de dame Bonaventure de Nevet, sa femme, accordé le 10 mars 1696 avec noble demoiselle Marie Silvie Marot de la Garraye. Ce contrat passé devant Gouache et Berthelot notaires royaux de la cour et senechaussée de Rennes.

IV^e degré, bisayeul. Louis du Breil, seigneur de Pontbriant, Bonne de Nevet, sa femme, 1667. *D'or à un leopard de gueules.*

Contrat de mariage de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, du Pin, Richebois la Houlle, la Garde Bailleux, la Cour, et Voisins, fils aîné et héritier principal et noble de feus messire Jean Tanguy du Breil, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Anne des Essarts, accordé le 26 may 1667 avec demoiselle Bonne de Nevet, fille de messire Jean de Nevet, chevalier, seigneur dudit lieu Lazergan etc., et de dame Bonnaventure du Liscoet. Ce contrat passé à Rennes devant Gohier et Mallet notaires royaux.

Arrest rendu le 21 novembre 1668 en la chambre etablie pour la reforma-

tion de la province de Bretagne, par lequel Louis du Breil, chevalier, seigneur chatelain du Pontbriant, fils de Tanguy du Breil, chevalier, sieur du Pontbriant, et de dame Anne des Essarts, sa première femme, est déclaré noble et issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans le droit de prendre les qualités d'écuyer et de chevalier. Cet arrêt signé Malescot.

V^e degré, trisayeul. Tanneguy du Breil, seigneur de Pontbriant, Anne des Essars, sa femme, 1637. *De gueules à à trois croissants d'or posés deux et un.*

Contrat de mariage de messire Tanneguy du Breil, chevalier, sieur du Pin-Pontbriand, fils aîné de messire René du Breil et de dame Jacqueline de Guemadec, sa femme, accordé le 29 juillet 1637 avec demoiselle Anne des Essars, fille d'honneur de la reine mère du roy, et fille de feu messire Charles des Essars, chevalier, seigneur baron de Menyeux, gouverneur de la ville et citadelle de Montreuil-sur-mer, et de dame Jeanne de Joigny, sa veuve. Ce contrat passé au château de Madrid devant de Troyes et Parque, notaires au Chatelet de Paris.

Testament de messire René du Breil et de dame Jaqueline du Guemadec, sa femme, seigneur et dame du Pontbriand, le Pin, de la Garde et de Richebois, fait le 15 août 1616 par lequel, entre autres dispositions, ils veulent que le testament de feu messire Jean du Breil, seigneur du Pontbriand, père dudit [folio 114] testateur, soit exécuté, et ils donnent par préciput à Tanneguy du Breil, leur fils aîné, la terre et chatellenie du Pontbriant. Ce testament reçu par Cohue notaire royal en la cour de Dinan et Mahé notaire en celle de St Jegu.

VI^e degré, 4^e ayeul. René du Breil, seigneur de Pontbriant, Jaqueline de Guemadec, sa femme, 1609. *De sable à un léopard d'argent, accompagné de six coquilles de même posées trois en chef, et trois en pointe.*

Contrat de mariage de noble homme René du Breil, seigneur du Pin et de Pontbriant, fils aîné principal et noble de noble et puissant messire Jean du Breil, seigneur chatelain de Pontbriant, chevalier de l'ordre du roy, et de feu dame Claude Bruslon, sa femme, accordé le 6 septembre 1608 avec demoiselle Jaqueline de Guemadec, fille de messire Thomas de Guemadec, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, baron de Guemadec, etc., et de dame Jaqueline de Beaumanoir, sa femme. Ce contrat énoncé dans ledit arrêt de la chambre de la réformation du 21 novembre 1668.

Lettres patentes données par le Roy à Paris, au mois de décembre 1650, par lesquelles Sa Majesté érige en titre de comté, la chatellenie de Pontbriand et y annexe les fiefs de la Ravillais et de la Houlle, en faveur de René du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand, de la Houlle et de Richebois, fils et principal héritier de feu Jean du Breil, chevalier, sieur desdits lieux, et ce en considération des services dudit sieur de Pontbriand, et de ceux que ledit feu sieur son père avoit rendus au feu roy Henry IV. Ces lettres signées

Breil de Pontbriant (du) - Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1760)

Louis et sur le reply par le Roy, la Reine regente sa mere presente, de Lomenie et scellées.

VII^e degré, 5^e ayeul. Jean du Breil sieur de Pontbriant, Claude Brulon, sa femme, 1574. *De sable à un griffon d'argent.*

Contrat de mariage de Jean du Breil, ecuyer, sieur du Pin, fils aîné et héritier principal et noble de messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roy, sieur de Pontbriand, de la Mettrie et de Boisruffier, et de dame Marie Ferré, sa femme, accordé le 7 fevrier 1574 avec demoiselle Claude Brulon, fille de messire Pierre Brulon, sieur de Beaumont, de Sainturial, etc., chevalier de l'ordre du roy, et de dame Bonne de Terne, sa femme. Contrat passé devant de Frican, notaire et secretaire du roy et le Jambu, notaire et tabelion royal en la senechaussée de Rennes.

Transaction faite le 7 may 1587 entre nobles homs Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, et Julien du Breil, ecuyer, son frere puisné, sieur de Boisruffier, au sujet de la succession de feus nobles messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roy et dame Marie Ferré, sa femme, leurs pere et mere, seigneur et dame de Pontbriant, du Pin et du Boisruffier. Cet acte reçu par le Roy et Briot notaires a Dinan.

VIII^e degré, 6^e ayeul. Julien du Breil, sieur de la Mare, Marie Ferré, sa femme, 1551, 1550. *D'argent à une fasce d'azur, accompagnée de trois molettes d'or, posées deux en chef, et l'autre en pointe.*

Contrat de mariage de Julien du Breil, ecuyer, sieur de la Marre et des Jaunais, capitaine de Redon, accordé le 20 mars 1551 avec demoiselle Marie Ferré, fille de feu noble et puissant Bertrand Ferré, sieur de la Garaie, du Pin etc., et de demoiselle Peronelle de Guemadeuc, sa femme. Ce contrat passé devant Ferron et Baron notaires royaux de la cour de Dinan.

[folio 114v] Sentence rendue en la cour de Dinan, le 7 fevrier 1550, par laquelle la tutelle de Bertrand du Breil, ecuyer, fils mineur de feu Roland du Breil, ecuyer, et de demoiselle Thiéphaine de Launay, sa femme, est donnée à François du Breil, sieur de la Roche, capitaine de Chauzay, de l'avis de Julien du Breil, ecuyer, sieur de la Mare, capitaine de Redon, et autres proches parens paternels dudit mineur. Cette sentence signée Le Saige.

Nous, Louis Pierre d'Hozier, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, juge d'armes de la noblesse de France et commissaire du roy pour luy certifier la noblesse de ses ecuyers et de ses pages,

Certifions au Roy et à Son Altesse monseigneur le comte de Brienne, Grand Ecuyer de France, que Hiacinthe-Marie-Malo du Breil de Pontbriant a la noblesse necessaire pour etre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait elever dans sa Grande Écurie, ainsi qu'il est justifié par les titres enoncés dans cette preuve que nous avons dressé et verifiée à Paris, le lundy neuvieme jour du mois de juin de l'an mil sept cent soixante.

[Signé] d'Hozier